



RAPPORT

ACTIVITE LIBERALE 2022

Commission médicale d'établissement
9 avril 2024

Dr Jean-Luc THOMAS, Président de la CCAL

*Direction des affaires médicales :
Emmanuel Raison
Julien Gallaud
Emilie Bayard*

09 avril 2024



RAPPORT 2022

ELEMENTS QUANTITATIFS PRINCIPAUX >>

2



Evolution du nombre de contrats



367 praticiens autorisés en 2022

+17 praticiens par rapport à 2021

CUP : +6 HMN : +1 NUP : +11 PSD : +2 UPS : +3 SUN : -6

La proportion de titulaires d'un contrats par rapport aux éligibles progresse uniquement pour les PU-PH

5,6% des praticiens éligibles sont titulaires d'un contrat (-0,3 pts vs. 2021)

Elargissement de la base des praticiens éligibles en 2022 (+570 prat. élig.)

MCU-PH dès la période de stage

PH à partir d'une quotité de temps de 80% et dès la période probatoire

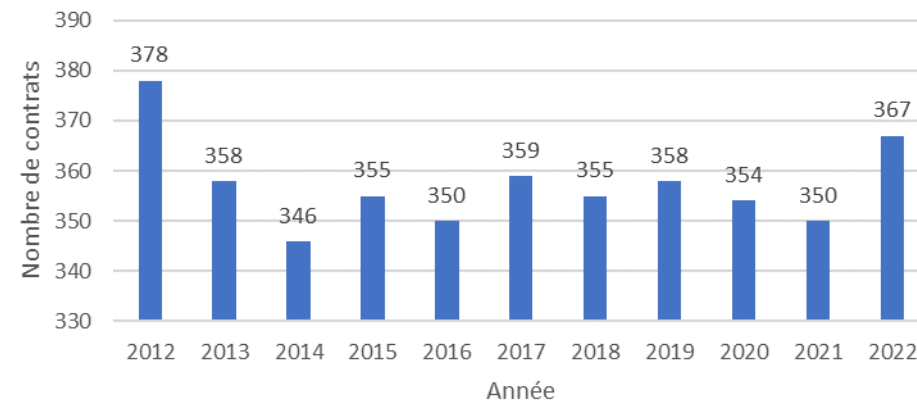
Légère surreprésentation du GHU Centre

31% des praticiens autorisés pour 22% des éligibles de l'AP-HP

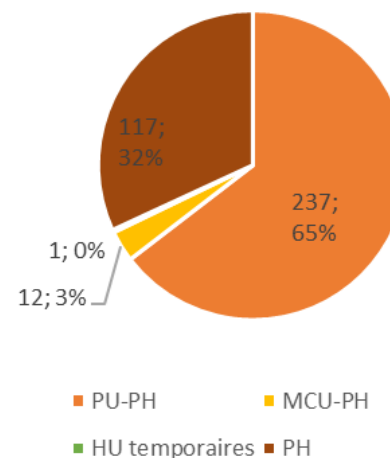
Part relative inférieure ou conforme à la proportion des éligibles pour les autres GHU

57% des praticiens exercent dans une spécialité chirurgicale, 43% dans une discipline médicale

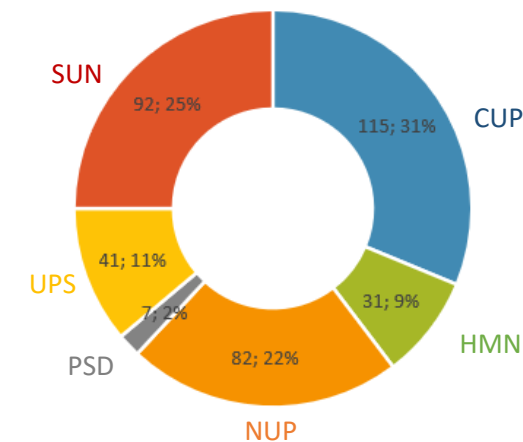
Evolution du nombre de contrats d'activité libérale actifs



Praticiens autorisés 2022



Répartition des praticiens





Honoraires perçus en 2022



Dynamique marquée des honoraires : 54,57 M€

- Le niveau des honoraires progresse par rapport à l'avant COVID

Année	Honoraires global AP-HP	Moyenne	Médiane
2022	54 573 949 €	156 372 €	112 620 €
2021	46 089 797 €	127 498 €	89 849 €
	2022 vs. 2021 = +18%	2022 vs. 2021 = +23%	2022 vs. 2021 = +25%
2019	44 088 698 €	132 398 €	95 486 €
	2022 vs. 2019 = +24%	2022 vs. 2019 = +18%	2022 vs. 2019 = +18%

- Le niveau des honoraires après redevance s'établit à 39,68 M€
- Forte dispersion entre spécialités, entre GHU et au sein d'une même spécialité

GHU	Honoraires 2022	Evolution vs. 2021	Evolution vs. 2019	Moyenne honoraires 2022	Ecart à la moy. AP-HP 2022
AP-HP. Université Paris-Saclay	4 992 714 €	+ 11%	+ 8%	121 774 €	- 34 598 €
AP-HP. Nord Université Paris-Cité	10 977 660 €	+ 9%	+ 22%	137 221 €	- 19 151 €
AP-HP. Sorbonne Université	12 087 749 €	+ 22%	+ 24%	149 231 €	- 7 141 €
AP-HP. Centre Université Paris-Cité	18 765 316 €	+ 14%	+ 17%	170 593 €	+14 189 €
AP-HP. HU Henri-Mondor	6 068 504 €	+ 40%	+ 58%	202 283 €	+ 45 911 €
AP-HP. HU Paris Seine-Saint-Denis	1 682 005 €	+ 96%	+ 104%	240 286 €	+ 83 914 €
Total AP-HP	54 573 949 €	+ 18%	+ 24%	156 372 €	-



Palmarès par discipline



10 spécialités avec le plus haut niveau d'honoraires moyens perçus :

Disciplines médicales	Moyenne honoraires 2022
CANCEROLOGIE - RADIOTHERAPIE	595 484 €
MEDECINE NUCLEAIRE	195 097 €
CARDIOLOGIE	183 190 €
ANESTHESIE REANIMATION	153 476 €
PEDIATRIE	121 989 €
GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE	113 703 €
MEDECINE PHYSIQUE READAPTATION	113 160 €
GYNECOLOGIE MEDICALE	111 340 €
RADIOLOGIE IMAGERIE MEDICALE	106 361 €
MEDECINE INTERNE	85 733 €

Disciplines chirurgicales	Moyenne honoraires 2022
CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTR. & BRÛLOGIE	314 175 €
CHIRURGIE THORACIQUE ET CARDIO-VASCULAIRE	204 950 €
UROLOGIE	190 815 €
OPHTALMOLOGIE	160 576 €
CHIRURGIE GENERALE VISCERALE DIGESTIVE	159 774 €
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	156 039 €
CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE	140 985 €
NEUROCHIRURGIE	122 408 €
CHIRURGIE VASCULAIRE	116 118 €
ORL	84 189 €



Recouvrement de la redevance



Redevance : 14,9 M€ en 2022

— Rappel des taux

Consultations : 16%

Actes chirurgie, obstétriques, anesthésie, échographie, chimiothérapie, odontologie, endoscopie et autres actes diagnostiques : 25%

Imagerie, radiothérapie, médecine nucléaire, biologie : 60%

Actes d'imagerie associés à un acte interventionnel : 40%

Redevances (montant dû)	2022	2021	Δ 2022 - 2021
AP-HP. Centre Université Paris-Cité	5 292 467 €	4 565 724 €	15,9%
AP-HP. HU Henri-Mondor	1 751 022 €	1 462 648 €	19,7%
AP-HP. Nord Université Paris-Cité	2 808 127 €	2 674 111 €	5,0%
AP-HP. HU Paris Seine-Saint-Denis	459 773 €	336 887 €	36,5%
AP-HP. Université Paris-Saclay	1 716 142 €	1 431 315 €	19,9%
AP-HP. Sorbonne Université	2 863 059 €	2 462 300 €	16,3%
Total AP-HP	14 890 589 €	12 932 986 €	15,1%

— Redevance recouvrée à 97,8% à fin 2023



Evolution de l'activité

» L'activité libérale progresse de 15% en volume

- +14% hors radiothérapie (pouvoyeur actes ++ / difficulté comparabilité public-privé)

Activité libérale des praticiens autorisés	Toutes spécialités	Toutes spécialités hors radiothérapie
Consultations libérales 2022	113 190	110 597
Actes libéraux 2022	144 261	90 663
Total libéral 2022	257 451	200 820
Consultations libérales 2021	105 395	102 601
Actes libéraux 2021	119 320	72 836
Total libéral 2021	224 715	175 437
▲ 2022 - 2021 consultations	7%	7%
▲ 2022 - 2021 actes	21%	24%
▲ 2022 - 2021 total	15%	14%

- Forte dynamique sur les actes

Evolution de l'activité libérale non parallèle à l'activité publique de l'AP-HP

Activité libérale des praticiens autorisés	Libéral toutes spécialités	Public
▲ 2022 - 2021 consultations	7%	+2%
▲ 2022 - 2021 actes	21%	-4%
▲ 2022 - 2021 total	15%	-2%



»» 2

RAPPORT 2022

CONTRÔLE DE L'ACTIVITE LIBERALE »»

8



Respect des obligations réglementaires



Ratio activité libérale / activité totale

- **Rappel : doit être inférieur à 50%**
- **Ratio entre 32 et 36% pour l'AP-HP (selon prise en compte de la radiothérapie ou non)**
Progression faible, les praticiens libéraux augmentent en proportion leur activité publique
- **Sujet du recueil non exhaustif de l'activité publique**
18% des praticiens dépassent le ratio
11% sur ces 18% à cause d'une non exhaustivité de l'activité publique

Rapport activité
libérale 2022

Obligations déclaratives

- **17% des praticiens présentent un écart >10% entre les actes déclarés et les actes SNIR**
11% présentent logiquement un écart >10% dans la déclaration des honoraires vs. SNIR
Paiement d'un complément de redevance
- **5% des praticiens présentent un défaut de paiement de la redevance**
Mise en recouvrement exécutoire

Respect de la quotité de temps

- **Non/peu contrôlé par les CLAL**
- **Enjeu de traçabilité**

CLAL se réunissent majoritairement une fois par an



»» 2

SUIVI DU

PLAN D' ACTIONS »»

10



Plan d'actions majoritairement réalisé



Présenté en 2023

3 axes :

■ Améliorer l'information des praticiens

Mise à jour du guide activité libérale → Terminé peut être diffusé

Mise à jour des contrats → Terminé, mis en circulations en avril

Mise à jour des affiches → Terminé

Charte de l'activité libérale → Validée CCAL, validée directoire 26/03/2024

■ Réviser les procédures d'examen des situations litigieuses

Systématiser le rappel à la règle formel en cas de manquement → Partiellement mis en œuvre, rappel à réaliser auprès des CLAL

Adopter des modalités de contrôle inter-opérantes CCAL/CLAL → Contrôles partenariaux / Faire vivre les CLAL

Répartition des compétences CLAL/CCAL/CRAL → Terminé

■ Fiabiliser le recueil de l'activité publique

Explorer les possibilités de recueil centralisé de l'activité publique → Réalisé, pilotes non opérants. Sujet plus pertinent à traiter en GHU

→ Mise en place de circuits de codage de l'activité publique opérants → responsabilité partagée GHU / praticiens. Appui à prendre sur la charte

Comprendre les difficultés de non comparabilité de l'activité publique/privée en radiothérapie → Réalisé, modalités alternatives à trouver (suivi des files actives, suivi par équivalence d'actes, etc.)





»» 3

CHARTE

DE L'ACTIVITE LIBERALE »»

12



Contenu de la charte



Un outil d'information sur les engagements

- **Prévue par le Code de la santé publique (R6154-3-1)**
- **Rappelle de façon claire les dispositions réglementaires de l'activité libérale et la façon dont l'AP-HP entend concilier activité libérale et service public hospitalier**

Règles d'exercice

Obligation d'information et de libre-choix du patient

Fixation des honoraires avec tact et mesure

Délais de rendez-vous comparables public / privé

Transparence de l'activité libérale vis-à-vis du service public hospitalier

- **Problématique récurrente de l'absence d'activité publique reconstituables pour 10 à 15% des praticiens chaque année.**

Responsabilité partagée praticiens et direction (obligation de moyens de l'administration, obligation pour le praticien de se conformer à ses obligations de recueil de l'activité publique)

- **Respect de la quotité de temps dédiée**

Matérialisation de l'activité libérale dans les plannings (Chronos)

Respect de la comparabilité demi-journée libérale et demi-journée publique

Recueil d'avis : CME / Commission des usagers et Conseil de surveillance



»» 3

COMMISSION

CENTRALE DE L'ACTIVITE LIBERALE »»

14



Renouvellement de la CCAL



Échéance mandat de la CCAL le 11 mai 2024

- *Échéance mandat des CLAL entre mai et juillet 2024*
- **Nouvelle composition à proposer à l'ARS pour signature de l'arrêté**
- **Composition**
 - 1° Un membre du conseil départemental de l'ordre des médecins
 - 2° Deux représentants désignés par le conseil de surveillance parmi ses membres non médecins ;
 - 3° Le directeur de l'établissement ou son représentant ;
 - 4° Un représentant de la caisse primaire d'assurance maladie désigné par son directeur ;
 - 5° **Deux praticiens exerçant une activité libérale désignés par la commission médicale d'établissement.**
 - 6° **Un praticien hospitalier ou un membre du personnel enseignant et hospitalier, n'exerçant pas d'activité libérale, désigné par la commission médicale d'établissement ;**
 - 7° Un représentant des usagers du système de santé choisi parmi les membres des associations de patients